

Les protestants de Provence

Chronologie

(établie par Bernard APPY)



31 octobre 1517 : Luther affiche ses 95 thèses sur une porte d'église à Wittemberg.

La Réforme proclame la justification par la foi seule, le sacerdoce universel et l'infaillibilité de la seule Bible. Ces deux derniers points rejoignent ce que disent les vaudois depuis quatre siècles.

1523 : Luther écrit au duc de Savoie pour lui demander de protéger les vaudois du Piémont, qui sont ses sujets.

1526 : Synode de Laux (val Cluson) qui réunit 140 barbes. Décision d'envoyer deux d'entre eux pour une mission d'information auprès des réformateurs en Suisse et en Germanie.

1530 : Synode de Mérindol (Provence). Décision d'envoyer auprès des réformateurs une nouvelle mission d'information, plus approfondie que celle de 1526.

Les prédicateurs vaudois Georges Morel et Pierre Masson présentent leur communauté aux réformateurs Œcolampade (à Bâle) et Bucer (à Strasbourg). Le rapport qu'ils rédigent présente d'abord ce que croient et pratiquent les vaudois, puis viennent les questions posées aux réformateurs, et enfin les réponses de chacun d'entre eux à ces questions.

À leur retour, Pierre Masson fut pris et Georges Morel put revenir en Provence.

Septembre 1532 : Synode de Chanforan, près du hameau du Serre dans le val d'Angrogne au Piémont. Les réformateurs Guillaume Farel, originaire de Gap, et Antoine Saunier sont présents et participent aux débats.

La discussion, très vive, porte sur la question de la foi et des œuvres. La position traditionnelle des vaudois va à l'encontre de la justification par la foi seule et la prédestination. Mais Farel parvint à convaincre l'assemblée.

Désormais, les vaudois admettent le serment, abandonnent le vœu de pauvreté des prédicateurs, rejettent la confession, ne reconnaissent que deux sacrements (le baptême et l'eucharistie).

Les Pauvres de Lyon entrent dans le mouvement de la Réforme, plus précisément celui des Suisses francophones.

Décision est aussi prise de financer l'édition d'une Bible traduite directement du grec et de l'hébreu.

4 juin 1535 : Publication à Neuchâtel de la Bible d'Olivétan (qui est le cousin de Jean Calvin) grâce à 800 écus d'or rassemblés et donnés par les vaudois.

1555-1560 : Les communautés vaudoises deviennent des paroisses protestantes.

1559 : Premier synode national des Églises réformées de France, à Paris. L'assemblée adopte la profession de foi et la discipline conformes au modèle genevois.

Le premier temple érigé en Provence, dès 1559, est celui de La Roque d'Anthéron.

1562-1598 : Période des guerres de Religion.

1563-1572 : Baptistaire tenu par le diacre Pierre Gras à Lourmarin (377 baptêmes et 1 mariage).

Avril 1598 : Édit de Nantes qui accorde des droits de culte, des droits civils et des droits politiques aux protestants. La promulgation de cet édit met fin aux guerres de Religion qui avaient ravagé le royaume de France depuis 1562.

1601 : Avis de partage des commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes en Provence, Jean-Jacques de Mesmes pour les catholiques et Michel de Sade pour les protestants.

La Provence obtient 3 lieux de sénéchaussée, qui sont des lieux de plein exercice du culte réformé : Manosque, Velaux et Le Luc, et une place de sûreté : Lourmarin. De plus, tous les lieux qui avaient droit à l'exercice purent en jouir (lieux d'édit).

L'édit de Nantes ne créa pas de chambre mi-partie à Aix pour régler les procès entre protestants et catholiques. Il fut décidé que ce serait celle de Grenoble qui connaîtrait des causes des réformés ressortissant du parlement de Provence.

1662 : Avis de partage des commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes en Provence, François Bochart de Champigny pour les catholiques et Charles d'Arbalestier pour les protestants.

L'exercice du culte réformé ne peut se maintenir que dans cinq lieux seulement : Manosque, Le Luc, Velaux, Seyne et Mérindol. Les temples des autres localités doivent être démolis.

Octobre 1685 : Révocation de l'édit de Nantes (édit de Fontainebleau). Le culte réformé est interdit dans tout le royaume.

L'arrivée des dragons en Provence, venus du Languedoc, provoque une vague d'abjurations collectives dans les communautés protestantes provençales.

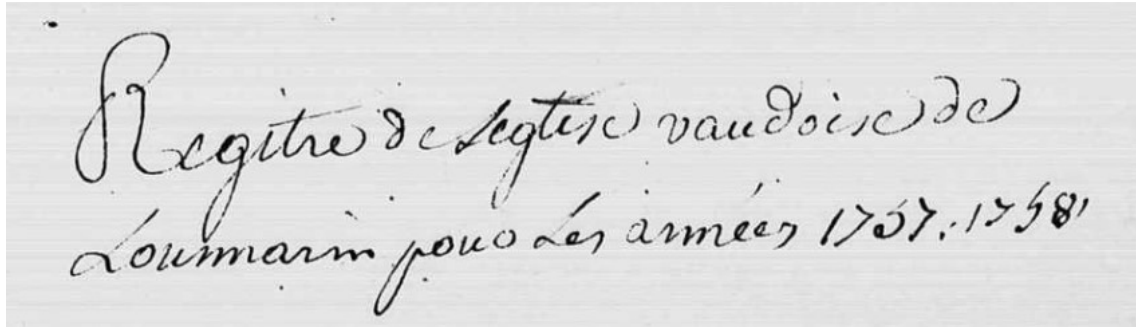
Dans les années qui suivent, de nombreux protestants provençaux préfèrent gagner le Refuge en Suisse, en Allemagne, en Hollande et jusqu'en Afrique du Sud.

1685-1787 : Période du Désert.

Certains protestants ayant abjuré, ou leurs enfants, passent se convertissent effectivement au catholicisme. Les autres maintiennent leur foi dans la clandestinité.

Les premiers pasteurs reviennent en Provence dès les années 1740. Des assemblées clandestines sont organisées au cours desquelles des enfants sont baptisés et des mariages célébrés.

Dans les registres pastoraux tenus au Désert, on retrouve le souvenir du passé vaudois :

**Novembre 1787** : Édit de Tolérance (édit de Versailles).

Les protestants obtiennent un statut juridique et civil. Les naissances, les mariages et les décès sont désormais officiellement enregistrés sur simple déclaration, sans avoir à se convertir à la religion catholique, devant un juge royal ou devant le curé de la paroisse.

26 août 1789 : Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

Les protestants obtiennent la liberté de conscience.

3 septembre 1791 : Les protestants retrouvent la liberté de culte.